

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation : 04/07/2023 Date d'affichage de la convocation : 04/07/2023
Nombre de conseillers en exercice : 13 - Nombre de présents : 9 – Nombre de votants : 12

PRESENTS :

Christian BOURBON, Olivier CAURETTE, Claire CHATEAUZEL, Philippe LEMOINE, Corinne MICHAUD, Michaël ROLLOIS, Alexia LUNEL, Dominique MORIN et Hélène LUCAS

ABSENTS REPRESENTES :

Michel BESNARD (pouvoir à Olivier CAURETTE)
Patrick SARAZIN (pouvoir à Philippe LEMOINE)
Héloïse BOUREAU (pouvoir à Corinne MICHAUD)

ABSENT:

Alexandre KEITA

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dominique MORIN, adjoint, s'occupe de la relecture.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 09 juin 2023

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions sur le compte-rendu du 09 juin 2023

Pour à l'unanimité,

2. Vote des tarifs communaux applicables en septembre 2023

Les tarifs de location de la salle des fêtes au 1er septembre 2023 ont déjà été votés lors du Conseil municipal du 6 avril 2023. Il s'agit donc de déterminer les tarifs au 1er septembre des services périscolaires (cantine et garderie), des concessions de cimetière, de location du barnum et des frais d'impression.

Philippe LEMOINE présente le tableau des tarifs communaux par service :

- Place dans le cimetière (perpétuel) y compris colombarium : 410 € (prix 2022 : 410 €)
- Location du barnum (caution 500 €) : 100 € par week-end (prix 2022 : 100 €)

- Impressions :

A4 : 0,10 € (prix 2022 : 0,10 €)

A3 : 0,20 € (prix 2022 : 0,20 €)

- Participation aux frais scolaires des écoliers hors commune :

Primaire : 500 € (prix 2022 : 474,34 €)

Maternelle : 700 € (prix 2022 : 690,11€)

- Cantine scolaire :

En moyenne, 45 repas par jour soit environ 6 500 repas par an.

Le repas classique coûte en 2022 : 7,18 € TTC. Le repas spécifique coûte en 2022 : 16 € TTC.

La commune prend en charge une partie des repas.

Philippe LEMOINE indique que le traiteur va augmenter les prix de 8%, les charges de personnel vont augmenter de 1,5%, les frais d'énergie ont aussi augmenté.

Egalement, l'inflation sur les produits alimentaires est d'environ 10 %.

Philippe LEMOINE propose d'augmenter le tarif d'environ 8 %.

La part qui devra être financée par les familles :

Repas classique : 4,8 € par repas (4 € si minimum de 3 enfants inscrits à la cantine) (prix 2022 : 4,5 € par repas (4 € si minimum de 3 enfants inscrits à la cantine – idem 2022)

Repas spécifique (projet d'accueil individualisé) : 8,5 € par repas (prix 2022 : 8,5 € par repas)

Prise en charge de l'élève avec son panier : 1,5 € par panier (prix 2022 : 1,4 € par panier) (exceptionnel avec certificat médical)

Alexia LUNEL propose de travailler sur la mise en place d'un quotient familial et de prospecter d'autres traiteurs avant d'augmenter les tarifs.

Michaël ROLLOIS indique pour information que pour la rentrée prochaine le logiciel de gestion de la réservation des repas sera mis en place.

- Les frais de garderie :

La commune prend en charge une partie des frais de garderie :

La part qui devra être financée par les familles :

matin (1h) : 2,80 € par enfant (2,10 € si minimum de 3 enfants inscrits à la garderie)

après-midi (2h) : 4 € par enfant (3 € si minimum de 3 enfants inscrits à la garderie)

Pour mémoire, les horaires ont été élargis mais il n'y a cependant que 3 enfants le matin (7h30 à 8h30) et en moyenne entre 6 et 10 enfants le soir.

Pour mémoire, prix voté en conseil ultérieur :

- Location de la salle des fêtes :

Calcédonien : 380 € (450 € avec vaisselle) (prix 2022 : 340 € (410 € avec vaisselle))

Extérieurs : 700 € (850 € avec vaisselle) (prix 2022 : 630 € (780 € avec vaisselle))

Caution : 1000 € + 200 € (prix 2022 : 520 € + 100 €)

Chauffage : 180 € (prix 2022 : 150 €)

L'ensemble des tarifs proposés ont été validés à l'unanimité,

3. Vote des subventions aux associations :

Philippe LEMOINE présente les dossiers de demande de subventions envoyés par les associations :

Olivier CAURETTE rappelle que c'est une obligation légale de tenir une assemblée générale annuelle intégrant le résultat des comptes financiers, qui doivent être transmis à la préfecture annuellement. Il est demandé aux associations de remplir un dossier comportant ce compte-rendu et le compte annuel.

Associations qui ont rempli le dossier de demande de subvention 2023 :

- PIVO : 210 € (rappel 2022 : 210 € - adhésion 100 € + subv 110 €). Pas de montant demandé précisé dans le dossier de demande.
- Vie Libre : 175 € (rappel 2022 : 175 €). Pas de montant demandé précisé dans le dossier de demande.
- Amicale des chasseurs : 360 € (rappel 2022 : 360 €)
- ASCE (école de Chaussy) : 400 € (rappel 2022 : 360 €). Demande de 400 € dans le dossier de demande.
- Foyer rural : 2 500 € (rappel 2022 : 1 500 €). Demande de 30 € par adhérent soit environ 3 120 €.
- Club de l'amitié : 780 € (rappel 2022 : 780 €). Demande de 780 €.
- La Source Garouste-Villarceaux : 360 €. Pas de montant précisé dans le dossier de demande.

Associations qui n'ont pas rempli de dossier de demande de subvention ou dossier incomplet :

- Collège Rosa Bonheur (Foyer socio-éducatif) : 320 € (rappel 2022 : 320 €)
30 élèves de Chaussy vont au collège Rosa Bonheur, il convient d'aider le foyer.
- Comité des fêtes : 2 500 € (rappel 2022 : 2 610 € avec une participation exceptionnelle pour le Noël des Enfants 2022)
Attention : Versement exceptionnel faute de dossier complet malgré les relances.
Philippe LEMOINE propose de monter une réunion avec l'association pour leur rappeler nos attentes et leurs obligations.
- Association Football Club : 0 €. Demande de 360 €.
Dossier très incomplet malgré les relances, pas d'évènements ouverts au public sur la commune. De plus des frais importants de remise en état de l'éclairage sont prévus cette année. Il est aussi rappelé

que la commune entretient le stade régulièrement et met à disposition un vestiaire avec douche et sanitaires pour les adhérents.

- Association Image et Patrimoine : 0 €. Pour information une nouvelle association (La boussole Art et Culture) reprend une partie des actions (concert, photographie, chorale, culture...).

- Temps de l'éveil : 0 €

- Théâtre Japelle : 0 € plus d'activité sur la commune depuis plus d'un an

- SOS Cheval (Auvergne) : 0 € nous leur avons versé 3 années de suite pour les remercier du service rendu

Nouvelle demande 2023 :

Léonard de Vinci (Établissement privé) : 0 € (pas de demande en 2022). Un élève de Chaussy est inscrit à cette école.

Alexia LUNEL demande de voter à part l'association SOS Cheval (Auvergne) :

Philippe LEMOINE propose de voter le montant de 0€ pour cette association :

1 contre (Alexia LUNEL)

1 abstention (Patrick SARRAZIN)

10 voix pour.

Olivier CAURETTE demande de voter à part pour l'Association Football Club

Philippe LEMOINE propose de voter le montant de 0 € pour cette association :

1 contre (Michel BESNARD)

3 abstentions (Patrick SARRAZIN, Olivier CAURETTE, Philippe LEMOINE)

9 voix pour.

Corinne MICHAUD demande de voter à part l'Association La Source Garouste-Villarceaux

Philippe LEMOINE propose de voter le montant de 360 € pour cette association :

1 abstention (Corinne MICHAUD)

Philippe LEMOINE propose de voter pour toutes les autres association, en même temps.

Pour à l'unanimité,

4. Information sur le personnel communal :

Philippe LEMOINE informe le conseil du recrutement d'une secrétaire de mairie en cours. Elle commencerait le 7 août. Elle travaille au conseil départemental du 78 en comptabilité publique et a aussi des connaissances en paie.

5. Vote pour l'adhésion de Banthelu au SIAA

Philippe LEMOINE indique que nous devons délibérer pour accorder l'adhésion de la commune de Banthelu au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

Pour à l'unanimité,

6. Points divers :

- Philippe LEMOINE informe sur la surveillance de fermeture de classe : aucune classe ne sera fermée l'année prochaine.

- Philippe LEMOINE informe sur le mobil-home sans autorisation Route de Bray et Lu : Suite à la décision de justice, le mobil-home a été retiré. Le terrain n'est pas remis en état. La route a été cachée par de la terre et le branchement n'a pas été remis en état.

Un PV a été dressé avec le pôle urbanisme de le CCVVS. Le PV indique les manquements, et la procédure judiciaire est toujours en cours.

- Philippe LEMOINE informe sur l'aménagement du cimetière (colombarium, jardin du souvenir et point d'eau) : Des devis ont été demandés rectifiés. Le marché devrait être notifié fin juillet 2023 pour des travaux en octobre.

- Philippe LEMOINE informe sur le puits du bois : Il est en fonction depuis 15 jours. Hélène LUCAS indique qu'il lui paraît important de chercher les causes de la pollution à l'atrazine car la pollution augmente. Les filtres à charbons fonctionnent cependant pour rendre potable l'eau du village.

- Philippe LEMOINE informe sur les subventions DETR : Avis favorable pour les 2 dossiers déposés à hauteur de 40% :

Projet 1 : Equipement Salle des Fêtes, sonorisation, piano de cuisson, mange-debout,

Projet 2 : Eclairage du stade.

- Alexia LUNEL demande un retour de la manifestation pour l'ouverture d'un lycée à Magny en Vexin. Olivier CAURETTE indique que finalement la manifestation s'est transformée en courrier. Rachid TEMAL (Sénateur) rencontre le ministère de l'éducation nationale. Pour information, la ville de Magny en Vexin propose un terrain à côté de la gendarmerie.

Au niveau de la Région Ile de France, il n'y a pas encore eu de confirmation.

- Olivier CAURETTE indique que la possibilité de l'installation d'une exposition d'une série de 8 panneaux, subventionnée par le PNR en septembre 2023 qui coutera 250 € pour la commune est une opportunité intéressante.

L'ensemble de la commission sera consulté par mail pour le choix de l'exposition.

- Olivier CAURETTE informe que le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (M. RENARD), a retiré les délégations au Vice-Président à la Culture et Tourisme (M. RICHTER). Cette demande n'a pas encore été présentée au Conseil Communautaire.

- Michaël ROLLOIS fait part d'une demande de la réfugiée ukrainienne Natasha pour loger dans le presbytère, car son logeur actuel est décédé et la maison est vendue. Il lui faut trouver un nouveau logement. Elle travaille à la Bergerie mais elle ne fait pas beaucoup d'heures et elle ne pourra pas payer l'électricité et l'eau.

Christian BOURBON propose de voir si le CCAS peut l'aider.

Le conseil municipal est d'accord pour la loger à titre gratuit pour une durée de 6 mois reconductibles avec une convention associée signée des deux parties.

- Hélène LUCAS demande qu'on peut étudier si le presbytère peut être transformé en bar/épicerie.

Philippe LEMOINE indique qu'il y a des éléments favorables au niveau des subventions. On doit vérifier si ce commerce peut vendre de l'alcool à côté d'une école. Il convient d'étudier les possibilités avec la commission développement économique.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 7 septembre à 20h.

Fin de séance 23h10

